

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

---

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CUREAUDEAU, HUBERT, CHAMPION, QUINCHARD, IMHOFF et Mmes ROBINEAU, AUDEBRAND, CLEMOT, HALIN, BOURSIN.

Absentes excusées: Mmes BERNET-CARAMAM et NIVELLE

### **Avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale portant le taux de la cotisation des agents de la collectivité à 1.40 % à compter du 1er janvier 2016,

### **Ajustement des crédits budgétaires 2015**

Le Conseil Municipal a validé le virement de crédits suivants :

Article 022 Dépenses imprévues (fonctionnement) : - 838 €

Article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 838 €

### **Rapport d'activité 2014 du service public communal d'assainissement collectif**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2014.

### **Rapport d'activité 2014 du service public communal d'assainissement non collectif (SPANC)**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel de l'exercice 2014.

### **Révision des tarifs communaux**

#### Location des salles communales

Le Conseil Municipal a décidé de d'augmenter les tarifs pour l'année 2016, comme suit :

Salle des fêtes du Mousseau :

Le Week-end ou jours fériés en semaine

Particulier de la commune : 170 €

Particulier hors commune : 260 €

Professionnels pour des manifestations à but lucratif (restaurateurs, association, sociétés, etc.): 300 €

Salle d'animation de la Maligny :

Le week-end ou jours fériés en semaine

Particulier de la commune : 210 €

Particulier hors commune : 300 €

Professionnels pour des manifestations à but lucratif (restaurateurs, association, sociétés, etc.): 350 €

Option Podium : 60 €

A PRECISE que les autres tarifs sont inchangés, à savoir :

- Association "Famille Rurale" des Ulmes : 150 € par an pour les 2 salles.

- A.P.E. de Rou-Marson, Les Ulmes, Verrie : une gratuité par salle et par an.

Comité des fêtes des Ulmes :

- Salle du Mousseau : gratuit

- Salle de la Maligny : tarif des habitants de la commune, avec une gratuité par an (hors soirées fouées et nouvel an).

Lors de la réservation des 2 salles, des arrhes, d'un montant de 50 €,.

Une caution de 500 € est demandée à la remise des clés, pour toute location.

Une pénalité sera appliquée pour non nettoyage des salles et/ ou de la vaisselle prêtée : 200 €.

### **Redevance annuelle d'assainissement collectif, concession cimetièrre, chenil, photocopie et vaisselle**

Le conseil municipal a décidé de reconduire en 2016, chacun des tarifs communaux fixés jusqu'à lors.

### **Dissolution du CCAS**

Considérant que la commune n'a pas obligation de disposer d'un CCAS et que la compétence action sociale est désormais exercée par le CIAS,

Le Conseil Municipal a décidé la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale dès à présent, en portant dévolution de l'actif et du passif au profit de la commune de Les Ulmes.

### **PLUi : analyse de la première esquisse du plan de zonage de la commune**

Monsieur a présenté au conseil le premier projet de zonage du territoire de la commune.

### **Questions diverses**

#### Nouvelle adresse de l'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité le changement d'adresse de l'école publique qui sera "Place Victor Latrille " au lieu de "5 rue du Prieuré"

#### Réforme statutaire du SIEML

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, a approuvé à l'unanimité la réforme statutaire du SIEML et a confirmé :

M. Didier GUILLAUME en tant que délégué titulaire.

M. Jean-Yves PILLIER en tant que suppléant.

#### Nuisances sonores salle des fêtes

Afin de faire respecter l'arrêt de la musique à la salle des fêtes, des devis seront demandés pour pouvoir couper l'alimentation des prises électriques dans certaines plages horaires nocturnes.